

Assemblée communale du 13 mai 2019

PROCES-VERBAL

- Présidence :** Pascal Lauber
- Présents :** 33 citoyennes et citoyens
- Scrutateurs :** Mme Marie-Pierre Barbey
M. Frédéric Dessarzin

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 17, du 26 avril 2019
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 58

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 12 décembre 2018** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 57; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Comptes 2018**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
 - 2.2 Présentation des comptes d'investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de révision
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes
3. **Présentation de la planification financière 2020-2024**
4. **Adoption du règlement sur le droit de cité communal**
5. **Divers**

Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2018

Pascal Lauber : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 58 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

Christiane Comte : qu'en est-il du prix de la place de jeux ? Dans le procès-verbal du dernier Esprit vous parlez de Fr. 90'000.00. Dans le journal de la Gruyère de Fr. 100'000.00. Dans le bilan on constate en 2017 un montant de Fr. 100'000.00, en 2018 à nouveau un montant de Fr. 100'000.00. Finalement, combien coûte cette place de jeux ? Je trouve que les chiffres sont aléatoires.

Pascal Lauber : le montant prévu pour la place de jeux est de Fr. 190'000.00.

Christiane Comte : en ce qui concerne les abris-bus Fr. 130'000.00. Je trouve que Fr. 25'000.00 de frais pour les architectes et les géomètres c'est exagéré. On veut absolument faire des abris-bus Mobul. Quand on pense qu'à Riaz ils refusent d'en faire à la sortie de l'hôpital et vous, vous prévoyez Fr. 130'000.00. A Riaz, ils prévoyaient un montant de Fr. 60'000.00, et vous de Fr. 130'000.00.

Pascal Lauber : nous sommes quasiment au même prix étant donné que nous en prévoyons deux. Soit Fr. 64'000.00 par abris-bus moins les subventions du canton que nous allons percevoir. Nous aurons deux abris-bus pour le prix d'un comme je vous l'ai annoncé à l'assemblée du budget.

Christiane Comte : et qu'en est-il d'un abris-bus des TPF ?

Pascal Lauber : c'est moins cher. Cependant, ce n'est pas la même structure que ce qui est prévu pour Mobul et il n'y a pas de subvention.

Christiane Comte : Mobul possède ses propres bus ou ce sont des bus TPF ?

Pascal Lauber : Mobul en possède quelques-uns et d'autres sont loués aux TPF.

Christian Wyssmüller : lors de la dernière assemblée communale une question a été posée concernant les Terrasses du Lac. Vous avez dit que le projet a été abandonné suite à des problèmes avec des services de l'Etat. Pourriez-vous développer et nous dire quels étaient les problèmes ?

Pascal Lauber : si vous permettez, je vais revenir sur le sujet dans les divers.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 12 DECEMBRE 2019**

**OUI 30
NON 1
ABSTENTIONS 2**

Le procès-verbal du 12 décembre 2018 est adopté.

Tractanda 2 : Comptes 2018

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement

2.2 Présentation des comptes d'investissements

La lecture des comptes 2018 est donnée par Juliette Aegerter, boursière; simultanément, les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort diverses interventions.

Chapitre 7 :

Approvisionnement en eau

301.00 Salaires / Mandat GESA Fr. 32'482.12

Nadia Yerly : nous devons nous attendre à ce montant chaque année ?

Pascal Lauber : nous payons le travail de GESA, en revanche, on perçoit la taxe et la consommation d'eau des gens. Nous avons donc l'équilibre dans les comptes. Nous allons modifier l'appellation de ce compte et enlever *Salaires* pour n'avoir plus que *Mandat GESA*.

Protection de la nature

318.00 Assainissement site pollué Fr. 4'628.00

Nadia Yerly : devons-nous nous attendre à ce montant également l'année prochaine ?

Pascal Lauber : pour le moment, il s'agit d'analyses. En fonction des résultats, d'autres mesures seront peut-être entreprises.

Christiane Comte : et à la route de la Croix ? Avec tous les déchets qu'il y a sur la parcelle il risque d'y avoir de la pollution souterraine aussi.

Pascal Lauber : il s'agit d'un terrain privé. S'il y a un problème, c'est le propriétaire qui doit le régler. Tandis qu'aux Chéseaux, c'est la commune qui est propriétaire.

Christiane Comte : vous ne faites rien en ce qui concerne cette parcelle ?

Pascal Lauber : tout est en cours. Une décision de justice a été rendue, il y a eu un recours, nous attendons la décision du recours.

Véronique Geiger : juste pour information, que s'est-il passé aux Chéseaux ?

David Castella : il s'agissait d'une décharge qui était exploitée à l'époque.

Safet Kujundzic : existe-t-il un rapport que nous pourrions consulter concernant ces analyses ?

Pascal Lauber : il existe un site qui répertorie les lieux .

Safet Kujundzic : étant donné que nous vivons tout près, il serait bien d'en savoir un peu plus sur ces analyses ?

Pascal Lauber : il s'agit des Chéseaux près de la Ferme de Bouleyres, il n'y a pas d'habitation tout près.

Safet Kujundzic : et celui au-dessus à la Croix ?

Pascal Lauber : à notre connaissance, il n'y a rien. Ce n'est pas un site pollué répertorié.

Christiane Comte : on ne sait pas, cela peut le devenir.

Safet Kujundzic : donc c'est au propriétaire de faire des analyses ?

Pascal Lauber : si la parcelle ne figure pas au registre cantonal, il n'est pas obligé d'en faire. La parcelle de la rue de la Croix ne figure pas du tout dans le registre cantonal comme site pollué.

Hakan Saklican : si nous avons des questions en ce qui concerne la dureté de l'eau, sous le tableau cantonal, il faut regarder Bulle et non plus Morlon ?

Pascal Lauber : oui c'est exact.

Chapitre 8

Agriculture

317.00 Représentation - déplacement Fr. 96.00

Véronique Geirger : pourriez-vous me dire de quoi il s'agit ?

Juliette Aegerter : il s'agit des déplacements des conseillers communaux lors de séances.

Chapitre 9

Péréquation financière

462.00 Attribution de la péréquation des ressources Fr. 15'506.00

462.01 Attribution de la péréquation des besoins Fr. 26'626.00

Pierre Scyboz : ce montant vous est communiqué par l'Etat ?

Pascal Lauber : il y a un calcul qui se fait en fonction de l'indice potentiel fiscal ainsi qu'en fonction des autres communes. A la lecture des comptes communaux, à part Grandvillard, toutes les autres communes ont des comptes bénéficiaires. Ce qui est favorable pour nous, nous restons ainsi bénéficiaires.

Immeubles du patrimoine financier

314.00 Entretien et rénovation abri PC Fr. 9'357.60

314.01 Entretien et rénovation chalets, gîtes Fr. 58'666.40

314.02 Entretien et rénovation école-secretariat Fr. 36'822.05

Nadia Yerly : concernant ces trois derniers comptes, nous constatons des dépassements. Est-ce que les rénovations sont terminées ?

Pascal Lauber : oui, nous avons terminé les travaux. A l'abri, nous avons rénové l'escalier qui monte au parking. Pour les chalets, nous avons terminé les travaux au Paquialet et pour le secrétariat, nous avons changé le chauffage.

Safet Kujundzic : avez-vous prévu quelque chose dans le budget pour le contrôle incendie ? Il devra y avoir des spécialistes communaux pour le contrôle des bâtiments.

Pascal Lauber : nous trouverons ces montants au budget 2020.

Il y a encore des séances prévues pour la mise en place de ceci. Actuellement, nous n'avons pas encore quelqu'un de formé au niveau communal. Il y aura une liste de bâtiments. Tous les bâtiments ne sont pas concernés, il y en a peu dans la commune de Morlon, voire pas.

401.00 Impôt sur le bénéfice (personnes morales) Fr. 167'178.10

404.00 Impôt sur les mutations Fr. 164'211.95

Nadia Yerly : si nous n'avions pas eu ces entrées, nous serions dans les chiffres rouges.

Pascal Lauber : il faut être très honnête. Les résultats de la commune se font sur deux comptes.

Une fois que nous n'aurons plus de vente d'immeubles (plus d'impôt de mutations), nous serons contents d'avoir de nouveaux habitants.

Nadia Yerly : vous prévoyez de nouveaux habitants ? Mais dans quelle mesure vous anticipez sur les infrastructures du village ?

Pascal Lauber : concernant l'école, il n'y aura pas de changement. Au niveau de la déchetterie, nous misons sur le fait de vider plusieurs fois plutôt que d'agrandir. Donc au niveau des investissements, nous partons du principe qu'il n'y en aura pas. Nous allons absorber les nouveaux habitants avec nos infrastructures existantes.

Nadia Yerly : avez-vous une capacité supplémentaire au niveau de l'école ?

Patrick Audemars : nous constatons que les personnes intéressées par les nouvelles constructions sont en majorité des personnes ayant la cinquantaine. Pour la plupart sans enfant ou ayant de grands enfants.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'école, actuellement nous avons des classes à deux niveaux avec dix-huit élèves. Pour maintenir ces classes, des enfants de Bulle viennent les compléter. Avec l'arrivée des nouveaux habitants, nos classes pourront se remplir qu'avec des enfants de Morlon.

Véronique Geiger : comment pouvez-vous savoir à l'avance qui viendra s'installer ?

Patrick Audemars : nous avons demandé au promoteur de nous communiquer s'il y avait des enfants parmi les familles intéressées à acheter des logements. Il n'y a pas énormément de familles avec des enfants en âge de scolarité. La plupart sont des personnes d'environ cinquante ans. Nous sommes en entretien assez régulièrement avec le promoteur afin de prévoir au mieux.

Safet Kujundzic : vous trouvez normal que nous prenions des personnes plus âgées et non pas des jeunes ?

Pascal Lauber : nous pourrions reprendre cette discussion dans les divers. Nous allons rester dans le sujet des finances. Y a-t-il encore des questions ?

Explication concernant le coût de Valtraloc.

Coût Valtraloc		
Montant du devis	659'000.00	601'000.00
./. Contribution fédérale & Mobul	193'000.00	154'400.00
Total	466'000.00	446'600.00
Solde subvention Mobul à recevoir : 38'600.00		

Remarque sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 633'223.95
Soit 20 %	
Intercommunal	Fr. 727'242.55
Soit 23 %	
Total	Fr. 1'360'466.50
Soit 43 %	

Pascal Lauber : voilà ce que cela donne du point de vue des charges liées pour notre commune.

2.3 Rapport de l'organe de révision

2.4 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation des rapports susmentionnés. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean, président.

2.5 Approbation des comptes 2018

Pascal Lauber : avez-vous des questions ou remarques ?

Christiane Comte : ne pourrait-on pas présenter des comptes correctement faits ? Je pense aux gens qui ont été d'accord avec vous en 2017. Vous dites : « on a oublié ceci, on le rajoute cette année et vice-versa ». Je trouve que cela fait « cheni » pour une commune. Tout à l'heure, vous avez parlé de la pis-

cine de Bulle. Vous dites : « On a payé, on est en règle ». Vous parlez d'une étude, mais vous ne nous dites pas le montant que la Commune de Morlon devra payer pour ces travaux. Il y a tellement de choses qui sont tellement vagues. Ça fait « cheni ». Vous dites : « On a mis cela dans un autre compte et après on a changé ». C'est du méli-mélo.

Pascal Lauber : pourtant vous ne devriez pas avoir de problème de compréhension, vous êtes souvent là. Vous ne croyez tout de même pas que je vais vous laisser affirmer une chose comme ça.

Ma première réponse sur les erreurs des comptes. Vous savez que nous avions un caissier auparavant qui était là depuis un certain nombre d'années. Il connaissait la gestion de la commune sur le bout des doigts. Et est arrivée une nouvelle collaboratrice qui a dû reprendre le métier et qui est également partie en congé maternité un certain nombre de mois. Il y a eu quelques omissions qui ont été corrigées en 2018. La première fois que Mme Aegerter bouclait des comptes, c'était 2017 sans avoir vu le début. Nous avons été assez transparents pour vous dire où étaient ces oublis (société de développement et société locale). Ça, c'est pour la commune de Morlon.

Pour les autres charges, il y a un 351 et 352, il s'agit de charges liées. J'espère avoir été assez clair depuis huit ans pour dire que nous ne sommes pas les seuls à décider s'il s'agit de charges liées. Concernant la rénovation de la piscine de Bulle, j'espère avoir été assez clair pour vous avoir dit qu'il s'agissait de l'étude pour la transformation de la piscine de Bulle. Aujourd'hui, je ne sais pas combien cela va coûter. Le Conseil général de la Ville de Bulle ne le sait pas, les autres communes ne le savent pas. Une entreprise avec un architecte va venir pour voir ce qu'ils vont faire avec la piscine de Bulle. Une fois que cela sera défini, il y aura un coût et ce coût, nous allons le retrouver en l'occurrence dans l'association intercommunale des sports en Gruyère. Et pour chaque charge liée, c'est comme ça. Un moment donné, nous réfléchissons sur un projet, il y a un budget global, ensuite un appel d'offres. L'appel d'offres nous permettra de savoir ce que nous allons dépenser et ensuite on peut affiner le coût. Nous sommes obligés à un moment donné d'octroyer un montant. Concernant la place de jeux, il y a un montant qui a été convenu, nous ne savons pas aujourd'hui, si la facture finale sera de Fr. 190'000.00, Fr. 189'000.00 ou Fr. 192'000.00 parce qu'il y aura une balançoire supplémentaire. Concernant les abris-bus, j'espère que les coûts ne vont pas changer car nous sommes partis en décembre 2018 avec l'enveloppe budgétaire. Maintenant, il y a la mise à l'enquête et après nous saurons exactement les montants des subventions. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire le montant des subventions exact, je ne les connais pas. C'est difficile d'être plus précis lorsqu'on vous présente des comptes. Bien sûr que nous aurions aimé ne pas faire d'erreurs, j'aurais aimé pouvoir dire à la caissière que parmi le nombre d'écritures, nous en avons oublié une. Si c'est ce que vous exigez de moi-même, je fais mon maximum.

Christiane Comte : et les vérificateurs des comptes ?

Christian Grandjean : je peux m'exprimer au nom de la Commission financière. Je m'insurge totalement par rapport à vos propos. Il n'y a aucun méli-mélo, il y a une totale transparence dans ces comptes. Les trois écritures oubliées représentent un montant de Fr. 5'000.00 sur un total de Fr. 3'200'000.00 sur le budget de fonctionnement. Il s'agit de trois montants que le caissier doit payer sans que les associations concernées ne fassent une facture. Vous pouvez bien imaginer que quelqu'un qui arrive dans une commune peut éventuellement les oublier. Et je ne sais pas si vous connaissez la comptabilité mais si quelque chose n'a pas été comptabilisé en 2017, il ne peut pas être comptabilisé rétroactivement. C'est pour cela qu'il y a une correction sur l'exercice 2018. En ce qui concerne les deux recettes qui étaient précédemment reportées sur le compte des ordures ménagères, je tiens à préciser que vous pouvez dire merci au Conseil communal car cela vous a permis durant de nombreuses années d'avoir des sacs ainsi qu'une taxe au sac plus favorables. Il s'agit maintenant de répondre à une exigence de

l'organe de révision. Il s'agissait un peu d'une interprétation. Je défends totalement l'autorité communale. Elle a expliqué clairement que nous avons ressorti ces deux recettes du chapitre des ordures ménagères pour les mettre dans un compte approprié. Résultat des courses, le Conseil communal, la commission financière le lui a demandé, doit se pencher sur une nouvelle mesure de financement visant à atteindre le 70 % pour les ordures ménagères. En tant que président de la Commission financière, je m'insurge totalement contre ces propos qui sont totalement fallacieux.

Pascal Lauber : merci M. Grandjean. Vous connaissez ainsi tous les éléments et nous allons soumettre l'approbation des comptes 2018 au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DES COMPTES 2018

1 NON
4 ABSTENTIONS
21 OUI

Les comptes 2018 sont adoptés.

Tractanda 3 : Présentation de la planification financière 2020-2024

Pascal Lauber : comme vous l'avez sans doute remarqué, nous l'avons déjà passée en décembre 2018. La volonté est de changer cette manière de faire et de la présenter au moment où nous présentons les comptes. C'est plus facile de se poser les bonnes questions au moment de la clôture des comptes. Le but de la planification financière n'a pas changé, c'est l'expression chiffrée du programme de législature. Il met en évidence les perspectives financières de la commune et il permet ainsi, suffisamment tôt, d'attirer l'attention des autorités politiques sur les éventuelles difficultés financières futures.

Il s'agit d'un outil de travail dont le résultat est soumis à des incertitudes et à des limites car nous ne connaissons pas encore toutes les dépenses qui vont avoir lieu.

Pour être tout à fait franc, en décembre 2018 et mai 2019, la planification financière n'a pas changé.

La planification financière figure dans l'Esprit 57, cela a été analysé par la Commission financière.

La parole est donnée à la Commission financière pour la présentation de l'analyse. Celle-ci est lue par M. Christian Grandjean, président.

Tractanda 4 : Règlement sur le droit de cité communal

Pascal Lauber : l'ensemble des communes a été sommé d'adapter le règlement pour remplir les conditions du droit fédéral. Nous retrouvons ces conditions du droit fédéral à l'article 2.

La totalité de ce règlement sur le droit de cité communal a été publié dans l'Esprit 57.

VOTE POUR L'ADOPTION DU REGLEMENT SUR LE DROIT DE CITE COMMUNAL

**1 NON
2 ABSTENTIONS
30 OUI**

Le nouveau règlement sur le droit de cité communal est adopté.

Tractanda 5 : Divers

- **FRIAC**

Pascal Lauber : un gros changement va intervenir dans le traitement des permis de construire avec l'introduction électronique de la gestion des demandes dès le 3 juin 2019.

Le Grand Conseil a donné son aval le 8 février 2017 sur la modification de la loi sur le territoire et les constructions qui crée la base légale nécessaire pour la nouvelle application WEB concernant la gestion électronique des demandes préalables ainsi que pour les procédures simplifiées pour les permis de construire. FRIAC pour Fribourg Autorisation de Construire. La nouvelle application va permettre une informatisation complète depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper. Ceci est sensé améliorer l'efficacité du traitement des dossiers. Il s'agit également du développement de la cyber administration comme outil de service.

Il y a neuf communes, dont Bulle et Châtel-St-Denis, qui utilisent cette application via un site depuis le 1 février 2018. Il s'agissait d'une phase pilote qui touche à sa fin et dès le 3 juin 2019, tous les dossiers de demandes de permis de construire vont être déposés de manière électronique via cette plateforme qui existe maintenant. Pour ce faire, les personnes concernées devront se créer un compte informatique qui leur permettra de déposer un dossier en ligne. La secrétaire a également terminé la formation qui était nécessaire pour utiliser cette plateforme.

- **PLACE DE JEUX**

Pascal Lauber : le mandat pour la création de la place de jeux (cours de récréation) a été confié à la société Real Sport. Il s'agit de l'unique entreprise qui crée ce genre de places de A à Z dans la région. L'exécution des travaux est prévue durant les vacances scolaires de cet été.

Véronique Geiger : où sera située cette place de jeux ?

Pascal Lauber : elle ne bouge pas. Au même endroit qu'actuellement, soit derrière l'école.

- **ABRIS-BUS**

Pascal Lauber : nous en sommes au stade de la mise à l'enquête. Le Conseil communal s'était engagé en 2018 à obtenir des subventions du canton, ce qui a été fait. Maintenant, nous devons obtenir le permis. Une fois l'obtention du permis, le canton va nous communiquer le montant exact de la subvention. Et enfin, les travaux pourront débuter. Je ne sais pas si notre planning va être respecté ou pas. A voir la rapidité de traitement des demandes, je ne pense pas que cela soit possible pour la rentrée

scolaire prochaine. Nous n'allons pas commettre d'impair, nous n'allons pas commencer les travaux avant d'avoir touché la subvention car il s'agit d'un montant important.

- **DECHETTERIE VERTE**

Pascal Lauber : le mandat a été donné pour l'exécution. Nous avons débuté la procédure d'appel d'offres pour les différents travaux. Nous n'avons pas encore de retour. Nous pensons avoir plus d'informations durant l'été.

- **STATION DE POMPAGE**

Pascal Lauber : la station de pompage qui se situe sur la route de Bellevue est en cours de finalisation. L'extérieur est totalement terminé, même les arbres ont été replantés. Il reste quelques finitions en ce qui concerne l'intérieur.

- **JARDINS DU LAC**

Pascal Lauber : un nouveau projet est au stade de l'enquête préalable. L'ancien a été abandonné par le promoteur.

- **ROUTE DU LAC**

Pascal Lauber : la même organisation que les années précédentes va être mise en place pour la gestion du trafic de la route du Lac.

Christian Wyssmüller : dans le dernier PV de 2018, vous avez répondu qu'il y a eu des soucis avec l'Etat concernant le projet de construction qui a été abandonné sur la parcelle 169. Quels sont-ils ? Est-ce le promoteur ? La commune ? Pourrions-nous avoir des explications ?

Samuel Barras : dans le cadre de cette procédure de mise à l'enquête, il y a eu deux entités du SECA dont nature et paysage qui ont donné des préavis négatifs. Ils ont demandé des modifications et suite à cela, le promoteur a décidé d'abandonner le projet et d'en refaire un autre qui correspondrait mieux à leurs exigences.

Christian Wyssmüller : quel est le positionnement de la Commune vis-à-vis de ce projet ?

Samuel Barras : c'est que le projet réponde aux exigences du RCU (règlement communal d'urbanisme).

Christian Wyssmüller : ne serait-ce pas à cause des opposants que le projet est tombé ?

Samuel Barras : nous n'avons pas de retour du requérant. Nous ne le savons pas du tout.

Christian Wyssmüller : il y a quand même un projet de mur pour lequel les gens se sont opposés. Apparemment, le mur est tombé, vous en savez peut-être un peu plus sur le nouveau projet ? Est-ce que le promoteur revient à charge avec un mur et des dérogations ?

Samuel Barras : par rapport au nouveau projet, il est en demande préalable actuellement. Nous ne pouvons pas vous en dire plus pour l'instant, ce n'est pas une question de cacher quoi que ce soit, c'est uniquement que nous devons respecter la procédure. Toutefois, en ce qui concerne le mur anti-bruit, il n'est plus sur le nouveau projet.

Véronique Geiger : pourrais-je savoir ce qui a motivé votre accord pour la dérogation de 50 cm par rapport au terrain naturel ?

Samuel Barras : au départ dans le développement du PAL (plan d'aménagement local) concernant cette zone, les Service des biens culturels avaient émis l'idée qu'on évite d'avoir des talus autour des maisons avec des murs. Et pour traduire ceci en terme précis dans un PAL, ils avaient demandé que la modification du terrain naturel ne dépasse pas 50 cm. En équipant le terrain, le promoteur s'est vite rendu compte qu'avec la déclivité, cet aspect n'était pas tenable. Pour la route déjà, si on voulait une route plate, elle devait être modifiée de plus de 50 cm. Nous avons demandé que pour chaque projet, il nous soit prouvé qu'il n'était pas possible de faire autrement. Nous avons par la suite fixé également des limites avec ces dérogations. Les promoteurs ne peuvent pas modifier le terrain de plus de 80 cm. Nous passons de 50 cm à 80 cm. Il n'y a pas 2 mètres de différence non plus. C'est pour cela que nous avons accepté ces dérogations qui ont été également discutées avec les Services de l'Etat notamment avec le Service des biens culturels.

Véronique Geiger : la Commune aurait peut-être dû exiger qu'ils refassent complètement leur projet en s'adaptant au terrain et non pas accorder des dérogations.

Françoise Scyboz : la dérogation est accordée uniquement par le Préfet, la Commune prend uniquement position.

Véronique Geiger : donc c'est le Préfet qui a accordé cette dérogation.

Marisa Progin : je m'aperçois que des dérogations ont été accordées sur tous les points.

Samuel Barras : lesquelles ?

Marisa Progin : je ne sais plus par cœur, mais dérogation sur ceci, dérogation sur cela. Es-tu d'accord ou pas ?

Samuel Barras : je ne sais pas de quelles dérogations tu parles ?

Marisa Progin : déjà l'ancien projet.

Samuel Barras : l'ancien projet est abandonné.

Marisa Progin : actuellement, il y a des gabarits sur la parcelle pour deux nouvelles constructions. Ils dérogent sur tout.

Samuel Barras : j'aimerais savoir sur quoi ils dérogent pour pouvoir te répondre. Il y a en effet une dérogation sur la modification du terrain comme pour les autres constructions.

Michel Pharisa : j'aimerais savoir comment, vous les Conseillers communaux, vous appréciez cela. Je trouve que vous êtes acquis à la cause du promoteur. Comme disait Marisa, systématiquement dans le projet, il y a des dérogations. Dérogation à la route, dérogation pour les cabanons de jardin, dérogations à un mur. Tout était soumis à dérogation. Pourquoi acceptez-vous cela ? Il y a un plan d'aménagement que vous devez respecter. Il faut arrêter de le violer car systématiquement vous aurez des oppositions. Si le promoteur ou le Conseil communal n'organise pas une fois une séance pour discuter du projet, pour nous expliquer ce qu'il veut faire, nous lui indiquerons également ce que nous voulons pour la Commune de Morlon et non pas uniquement pour nous. Nous ne sommes pas contre la construction de maisons mais pas pour des cages à poules. Ceci est le devoir de la Commune. Vous, en tant que Conseillers communaux, vous devez défendre les citoyens de la Commune. Pas seulement les intérêts de Formul'habitat. Car jusqu'à maintenant, vous défendez Formul'habitat. Vous aurez systématiquement des oppositions sur tout ce qui va se présenter. Pourquoi la Commune et le promoteur ne veulent pas organiser une discussion ?

Véronique Geiger : nous avons l'impression que vous voulez plus de contribuables pour justement avoir de meilleurs comptes qui s'équilibrent un peu plus, quoique c'est discutable. Mais il n'empêche que c'est l'impression que nous avons. Vous donnez l'impression d'avoir plus d'intérêts à avoir quarante maisons supplémentaires plutôt que vingt de manière harmonieuse sur un terrain. C'est notre impression.

Michel Pharisa : lorsque nous voyons les constructions faites dernièrement, les gens que je croise tous les jours, ne comprennent pas que la Commune ait accepté ces horreurs.

Samuel Barras : je crois qu'il faut arrêter de dire que la Commune a accepté. Il y a des règlements. S'ils sont respectés, nous ne pouvons rien faire.

Michel Pharisa : c'est bien vous qui avez accepté ce projet.

Samuel Barras : qu'est-ce qui aurait changé à l'accès ainsi qu'à la densification du terrain si nous avions refusé ?

Michel Pharisa : vous auriez donné votre opinion en disant que vous ne vouliez pas cela comme ça. Est-ce que vous discutez avec les citoyens ? Le Conseil communal a des devoirs mais aussi des obligations. Vous savez que vous avez du pouvoir à la Commune mais vous avez aussi des droits. Il faut aussi vous rappeler cela.

Christiane Comte : je pense que vous auriez pu mettre une salle polyvalente à cet endroit.

Samuel Barras : il s'agit d'un terrain privé. Ce n'est pas un projet communal.

Michel Pharisa : mais moi si j'ai un terrain privé, vous n'allez pas me laisser faire une piscine et une station de sport dessus. La Commune va me dire ce que je dois faire.

Samuel Barras : non.

Christiane Comte : vous allez mettre des gens qui ont en moyenne cinquante ans. Que prévoyez-vous pour les personnes à mobilité réduite. C'est un devoir, je vais aller à la Préfecture pour dire que vous ne faites rien. Je dois monter deux étages pour venir ici. Lorsque je vais au bureau communal, je dois me garer dans un endroit où je ne peux pas ouvrir les portes de ma voiture. Il n'y a pas de place pour handicapés.

Patrick Audemars : nous n'allons pas chercher des gens de cinquante ans. Nous sommes dans une gamme de prix qui intéresse ces personnes, je ne pense pas que les jeunes de vingt-cinq, trente ans ont les moyens d'investir environ un million. Car il s'agit du prix de ces maisons sur cette parcelle.

Christiane Comte : vous prévoyez des choses pour l'école et les enfants mais vous ne prévoyez rien pour le troisième âge ?

Patrick Audemars : il y a une commission qui a été nommée la semaine dernière où toutes les communes ont été convoquées. Nous avons jusqu'à fin 2021 pour prendre des mesures pour les personnes à mobilité réduite. Cela commencera par un questionnaire pour savoir quelles mesures nous avons déjà prises et celles que nous devons prendre.

Pascal Lauber : dans la région, il y a des millions qui vont être investis pour les seniors puisqu'il y aura de nouveaux foyers. C'est en cours.

Michel Pharisa : la question n'est pas de construire des appartements pour les personnes âgées. Avant, vous avez dit que les seules personnes qui peuvent acheter ces maisons sont des personnes de plus de cinquante ans. Il n'y a pas un gamin. Les jeunes de Morlon qui voudraient construire ne peuvent pas. Le Conseil communal a un droit de regard quand il y a des mises à l'enquête.

Pascal Lauber : non. Le seul règlement qui fixe les règles, c'est le règlement d'urbanisme. Le privé fait ce qu'il veut.

Christian Wyssmüller : il y a beaucoup de questions. Ne serait-il pas intéressant d'inciter le promoteur, la Commune peut le faire, afin d'organiser une soirée d'informations ? Aussi loin que je me souviens, la Commune n'a pas vécu un développement de quartier aussi important hormis peut-être les immeubles de Clos Derrey.

Samuel Barras : nous avons soufflé l'idée au début du projet. Cependant, cela n'avait pas été retenu par le promoteur. Nous avons relancé le débat. Il semblerait qu'il soit plus ouvert maintenant.

Pascal Lauber : vous, les avez-vous sollicités ?

Marisa Progin : ils avaient dit oui mais cela fait deux ans.

Michel Pharisa : la Commune doit pouvoir, avec l'aide du promoteur, organiser une soirée d'informations.

Pascal Lauber : c'est difficile pour la Commune car il s'agit d'un projet privé. Il n'y a aucun intérêt public.

Safet Kujundzic : il faut leur dire qu'ils auront une quinzaine d'oppositions. Ainsi, peut-être, nous solliciteront-ils. Ils auront des oppositions sachant que vous avez fait n'importe quoi, c'est des cages à poules.

Samuel Barras : nous n'avons rien fait.

Safet Kujundzic : vous avez donné un avis favorable. Vous avez consulté un projet et vous l'avez validé. S'il n'y avait pas eu d'oppositions, ils construisaient cela. Du moment que vous avez donné un préavis favorable, cela veut dire que vous avez pris note et acquis cela. Je trouve inadmissible. Autre chose qu'il faut comprendre, ce sont les dérogations. La décision d'une dérogation est quelque chose d'exceptionnel car nous ne pouvons pas faire autrement. Nous ne devons pas commencer à construire avec une dérogation d'office. C'est lorsque nous faisons une transformation d'un bâtiment existant que nous pouvons faire des dérogations car nous ne pouvons pas faire autrement. On ne peut pas commencer une mise à l'enquête avec une dérogation.

Christian Wyssmüller : je me souviens qu'à l'époque lorsque le PAL avait été décidé, tous les spécialistes nous recommandaient de faire un plan d'aménagement de détail. La position de la commune, à l'époque, était de dire ne pas vouloir le faire car en le faisant, on serait soumis à des dérogations. C'était ce que le Conseil communal nous avait communiqué à l'époque du changement d'affectation. Aujourd'hui, nous revenons à cette problématique. Le promoteur veut une page blanche. Il veut le moins de contraintes possibles.

Hakan Saklican : je connais les promoteurs et je pense qu'ils sont ouverts à la discussion.

Christian Wyssmüller : selon M. Barras, la Commune a sollicité une discussion mais cela a été refusé.

Samuel Barras : en effet, il y a deux ans, nous leur avons soufflé de faire une soirée d'informations car il s'agissait d'un projet important. Ils n'avaient pas donné suite.

Safet Kujundzic : il faut leur souffler qu'ils vont avoir une quinzaine d'oppositions.

Michel Pharisa : ils n'auront que des problèmes. En se consultant les uns et les autres, nous arriverions à quelque chose de super. Mais il faut vouloir discuter avec les gens.

François Castella : Michel, es-tu allé voir le nouveau projet ?

Michel Pharisa : oui, je suis allé le voir.

François Castella : qu'en dis-tu ?

Pascal Lauber : il n'est pas encore en consultation publique.

Michel Pharisa : si vous avez été voir les plans des maisons en construction, le prochain projet est déjà articulé. Vous aurez de nouveau des problèmes car les promoteurs ne savent pas discuter avec les gens. Et vous, la Commune, en tant que conseillers communaux, vous devez aussi mettre un peu la pression. Car vous nous représentez, nous les citoyens.

Véronique Geiger : un bon architecte arriverait très bien à faire de belles villas.

Juliette Pugin : étant en confrontation avec Formul'habitat, je peux vous dire que je comprends les gens de la Commune. Ils n'ont pas grand chose à dire. J'ai dû démonter mon cabanon, mon abri pour chien, je n'ai rien eu à dire. Un jour, je suis arrivée, j'avais un trou dans mon terrain. Personnellement, je pense que la Commune essaie de se battre mais avec un promoteur pareil, c'est très difficile.

Michel Pharisa : il faut leur mettre les bâtons dans les roues.

Pascal Lauber : nous prenons acte.

Safet Kujundzic : il ne faut pas dire que nous n'avons rien à dire. Nous représentons les citoyens.

Pascal Lauber : non, il n'y a pas d'intérêt public. Là, c'est vous qui n'appréciez pas la démarche.

Michel Pharisa : vous devriez faire un pas vers eux vous devriez ouvrir une discussion.

Pascal Lauber : nous l'avons déjà fait. Dans tous les cas, nous n'allons pas participer à vos discussions.

Michel Pharisa : vous n'allez en tout cas pas vous mouiller !

Pascal Lauber : ce n'est pas notre rôle.

Véronique Geiger : quelle est la position de la Commune ? Vous avez un rôle à jouer !

Pascal Lauber : concernant une construction, l'unique rôle de la Commune est de s'assurer que la couleur, la toiture etc., correspondent au règlement. C'est tout.

Véronique Geiger : même sur le deuxième projet, il y a des dérogations.

Samuel Barras : vous ne pouvez pas le savoir, il n'est pas encore en consultation.

Safet Kujundzic : après, il y a un règlement qui existe et qui dit que les travailleurs n'ont pas le droit de commencer avant sept heures le matin. C'est exclu qu'ils fassent le même cirque que l'année passée avec des tractopelles à six heures du matin. Et temps qu'ils n'ont pas le permis, ils ne donnent pas un coup de pelle. Vous avez assez fait de dégâts, c'était joli avant et c'est devenu horrible.

Samuel Barras : non.

Safet Kujundzic : oui, vous avez donné le feu vert sans les permis.

Samuel Barras : c'est la Préfecture qui a délivré le permis.

Michel Pharisa : pour le nouveau projet, la Commune ainsi que la Préfecture ont déjà été consultées.

Pascal Lauber : nous avons été consulté pour l'enquête préalable.

Michel Pharisa : vous êtes consultés, mais nous, les riverains, on ne nous consulte pas.

Samuel Barras : ce n'est pas dans la loi.

Pascal Lauber : lorsqu'il y a une enquête préalable, la Commune donne ou pas son préavis ensuite chaque service de l'Etat (onze ou douze) donne également le sien. Enfin, il y a une synthèse du SECA et le dossier revient à la Commune pour la mise à l'enquête publique. Le but est que le promoteur ou le privé puisse corriger le projet en fonction des demandes des Services de l'état avant la mise à l'enquête.

Véronique Geiger : quel est votre avis concernant le nouveau projet ?

Pascal Lauber : il n'y a aucune dérogation. Cela pourra bien vous convenir. Il faut être honnête, il nous convient.

Patrick Audemars : il y a eu un changement de direction chez Formul'habitat. L'ancien directeur, M. Sallin, n'a jamais répondu de manière favorable pour venir parler avec les personnes concernées. Depuis le 1er janvier de cette année, il y a un nouveau directeur qui est nettement plus favorable à une discussion et probablement qu'une réunion va être agendée.

Marisa Progin : alors, vous lui direz que nous sommes ouverts à une discussion.

Juliette Barras : avez-vous des nouvelles concernant l'eau du Bugnon ?

Patrick Audemars : nous attendons toujours des nouvelles du Service alimentaire afin qu'il se détermine à savoir si l'eau du Bugnon pourra être gardée ou pas sur du long terme.

Juliette Barras : cela m'étonnerait car le canton fait des restrictions sur l'eau actuellement. Ils ont peur d'en manquer.

Patrick Audemars : on nous demande quand même d'abandonner le captage de Morlon qui fait environ 28 litres minute.

Juliette Barras : actuellement, la Commune profite de l'eau du Bugnon. Est-ce qu'elle va nous verser quelque chose ?

Patrick Audemars : l'eau du Bugnon que nous avons, c'est le trop-plein et il va directement au lac car nous avons assez d'eau.

Pascal Lauber clôt cette assemblée à 22h20. Il remercie les citoyennes et citoyens présents et leur souhaite une excellente fin de soirée.